

Pouvoir Adjudicateur :

UGECAM Ile-de-France

4, place du Général de Gaulle

93100 Montreuil

www.groupe-ugecam.fr/ugecam-ile-de-france

Numéro de la consultation

Règlement de la consultation

Accord-cadre relatif aux prestations de maintenance, d'entretien des toitures, gouttières, chéneaux et descentes d'eau pluviale des établissements de l'Ugecam Ile-de-France

Date de Limite de remise des offres :

05/06/2026 à 12H00, heure de Paris

Objet et conditions de la consultation

<p>Objet</p>	<p>Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de maintenance, d'entretien des toitures, gouttières, chéneaux et descentes d'eau pluviale des établissements de l'UGECAM Ile-De-France.</p> <p>Le accord-cadre porte sur des prestations de maintenance préventive, curative et palliative.</p> <p>Le présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) s'appliquera aux établissements sanitaires et médicaux-sociaux de l'UGECAM IDF (dont la description est précisée à l'article « lieux et adresses d'exécution » du présent CCAP).</p> <p>Les exigences techniques du présent accord-cadre sont précisées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).</p>						
<p>Etablissement(s) concerné(s)</p>	<p>Les lieux d'exécution sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HPRA : 4 Place du Général de Gaulle 93105 MONTREUIL CEDEX - MAS PHOENIX : 49, Bis rue Klock 92110 Clichy-la-Garenne - ESRP-ESPO AUBERVILLIERS : 5-7, rue des Noyers 93300 Aubervilliers - PLATEFORME ACTI+ : 61 avenue Pierre Point CS 40970 77127 Lieusaint - ESRP BEAUVOIR : 33 avenue de Mousseau 91035 Evry Courcouronnes Cedex - SMR LE PRIEURE : 4, rue Bézout – CS 60902 77212 Avon Cedex - SMR LE CERSY : 72 Rue de l'étang de la tour 78120 Rambouillet -SMR COUBERT : Route de Liverdy – 77170 COUBERT - DITEP 77 Mosaïques - St Thibault : 1 bis rue Louis de Broglie 77400 Saint Thibault des Vignes - DITEP 77 Mosaïques - Bois le Roi : 34 Av. Alfred Roll, 77590 Bois-le-Roi - DITEP Le Coteau - Vitry-sur-Seine : 21 Rue Verte 94400 Vitry-sur-Seine - IME Solfège : 55 Rue Denfert Rochereau 92100 Boulogne-Billancourt - CAMSP Cadet Rousselle : 24 Rue Jeanne d'Arc 94500 Champigny-sur-Marne - Internat - ITEP Le Coteau : 8 av de Chateaubriand 94230 Cachan - Semi-internat - ITEP Le Coteau : 19 Rue Jean Jaurès 94340 Joinville le Pont 						
<p>Procédure de mise en concurrence</p>	<p>La présente consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert (en application des articles L2124-1 et s. et R 2124-2 et s. du Code de la commande publique)</p>						
<p>Forme du marché – Technique achat</p>	<p>Cet accord-cadre est mixte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une partie des prestations sera exécutée par l'émission d'un bon de commandes - Une autre partie des prestations sera exécutée par la conclusion de marchés subséquents <p>L'accord-cadre est passé sans minimum et avec un maximum. Le montant maximum est fixé à :</p> <table border="1" data-bbox="335 2004 1540 2105"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Montant maximum par an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1</td> <td>437 500 € HT</td> </tr> <tr> <td>Lot 2</td> <td>437 500 € HT</td> </tr> </tbody> </table>	Lot	Montant maximum par an	Lot 1	437 500 € HT	Lot 2	437 500 € HT
Lot	Montant maximum par an						
Lot 1	437 500 € HT						
Lot 2	437 500 € HT						

L'accord-cadre est mono-attributaire.

Allotissement

Le marché est alloti de la manière suivante :

LOT	ETABLISSEMENT
LOT 1 : SECTEUR 1	Centre de réadaptation de COUBERT
	DITEP MOSAÏQUES Internat, semi-internat, CAFS et SESSAD Bois-le-Roi
	ESPR Beauvoir
	Le Cerrsy
	Le Prieuré
LOT 2 : SECTEUR 2	CAMSP "Cadet Rouselle"
	DITEP LE COTEAU Vitry-Sur-Seine
	DITEP LE COTEAU Internat CACHAN
	DITEP LE COTEAU Semi-internat Joinville-le-pont
	DITEP MOSAÏQUES St-Thibault
	ESPR-ESPO Aubervilliers
	Hôpital pédiatrique de réadaptation Alice Blum-Ribes (HPRA)
	IME Solfège
	Maison d'accueil spécialisée Phoenix
	Plateforme Acti+ ESPR-ESPO

Montant de l'accord-cadre

L'accord-cadre est passé sans minimum et avec un maximum.

Durée

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an (1 an), reconductible trois fois (3 fois) par période successive d'un an (1 an) sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Toutefois, en cas de non reconduction du marché, l'Acheteur contractant en informera le titulaire par courrier moyennant un préavis de deux (2) mois avant la fin de la période en cours.

Référence du contrat

CCAG-FCS 2021 - Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services.

Code CPV

50324200 : Service de maintenance préventive
45261900 : Réparation et entretien de toiture

Délai de validité des offres

Les offres ont une validité de 120 jours à partir de la date limite de la remise des offres.

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La présente consultation est composée d'une prestations supplémentaire éventuelle (ci-après « PSE ») **facultative**.

La PSE facultative porte sur le chiffrage d'un audit pour le site SMR Coubert situé Route de Liverdy (77170 COUBERT).

Les exigences techniques de cet audit sont précisées à l'article « audit des toitures terrasses du site de Couvert » du CCTP.

Variantes

Le présent accord-cadre ne comporte pas de variante imposées. La présentation de variantes libres, à l'initiative des soumissionnaires, n'est pas autorisée.

Négociation

La négociation est interdite.

Contenu du DCE

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement

	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereau de Prix Unitaire (BPU) avec son Détail Quantitatif Estimatif (DQE)* • Cadre de mémoire technique • Le Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles • Le Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes : <ul style="list-style-type: none"> - Description des ouvrages, bâtiments et fréquence de maintenance préventive - Coordonnées des interlocuteurs - Diagnostics amiante <p>*Le DQE est un document d'analyse financière, il n'a pas vocation à s'appliquer dans le cadre de l'exécution contractuelle. Les quantités indiquées au DQE sont purement indicatives, en aucun cas des quantités pourront être assimilées à un minimum de commandes de la part du pouvoir adjudicateur.</p>
Candidatures	
Éléments de la candidature	<p>Dans leur dossier de candidature, les candidats devront produire les éléments énumérés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lettre de candidature (formulaire DC1) * <p>Éléments nécessaires à l'appréciation de la capacité économique et financière des candidats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles <p>Éléments nécessaires à l'appréciation des capacités techniques et professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une déclaration indiquant les effectifs annuels moyens du candidat et l'importance du personnel encadrant pendant les trois dernières années - Les références du candidat sur les 3 derniers exercices <p>Le formulaire DC2* peut être utilisé par le candidat pour sa candidature</p> <p>*Les formulaires DC1, DC2 et DC4 sont disponibles sur le site du Ministère de l'économie (https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat) Le candidat peut aussi utiliser un formulaire DUME. Des explications sont détaillées à la fin du présent règlement de consultation.</p>
Éléments à fournir par l'attributaire	<p>L'attributaire devra produire les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attestation d'assurance couvrant l'activité professionnelles objet du marché - Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile - Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet - Un BIC/IBAN - Un extrait K-bis de moins de 3 mois - Une attestation de vigilance - Une attestation de régularité fiscale - La liste nominative des salariés étrangers <p>Dans leur dossier de candidature, les candidats pourront produire les éléments énumérés ci-dessus.</p>
Groupement	<p>La présente consultation est ouverte aux groupements d'opérateurs économiques. Les groupements peuvent être soit conjoints, soit solidaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans un groupement conjoint, chaque membre s'engage à exécuter uniquement les prestations qui lui sont attribuées dans le marché. • Dans un groupement solidaire, chaque membre est engagé pour la totalité des prestations et peut être amené à pallier la défaillance d'un autre membre. <p>Il est interdit à un même opérateur économique de présenter plusieurs candidatures pour le même marché, que ce soit en agissant à titre individuel et/ou en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements.</p>
Sous-traitance	<p>Dans le cas où la sous-traitance serait envisagée au moment de la remise de l'offre, le candidat devra remplir l'acte de sous-traitance (DC4) et joindre les déclarations fournies par le sous-traitant.</p>
Visite obligatoire des établissements	<p>⚠ La visite du site est OBLIGATOIRE avant remise de l'offre ⚠</p> <p>Les dates de visite des établissements seront communiquées, sur la plateforme de dématérialisation, à partir de la semaine du 05 mai 2026.</p>

Une attestation de visite sera remise à chaque candidat ayant participé à la visite.

⚠ L'offre d'un candidat qui n'aurait pas participé à la visite sera qualifiée d'irrégulière.

Offres

Contenu de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire est tenu de remettre les éléments suivants :

1) Un acte d'engagement et ses annexes financières (BPU) dûment complétées et signées

Les annexes financières devront être complétées au format type tableur (EXCEL...)

Les lignes du BPU doivent toutes être complétées.

2) Le mémoire technique expliquant les dispositions particulières et adaptées pour l'exécution du présent marché.

Un cadre de mémoire technique est fourni en annexe. Le soumissionnaire est **invité à respecter le cadre de mémoire technique.**

Critères de sélections des offres

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés ci-après, avec la pondération suivante :

Valeur technique et environnementale de l'offre : 60 points. La valeur technique de l'offre sera notée selon les sous-critères suivants :

1) **Organisation spécifique proposée par le candidat en adéquation avec les besoins du marché : 20 points**

2) **Pilotage, encadrement et suivi des prestations objet du présent marché : 15 points**

3) **Moyens humains mis à disposition pour l'exécution du marché 25 points**

4) **Délais d'exécution : 5 points**

5) **Démarche sociale et environnementale spécifiquement mises en œuvre pour l'exécution des prestations objet du marché 5 points**

Le prix est noté sur 40 points.

Le BPU sera analysé selon les quantités indiquées dans le DQE.

Pour rappel : le DQE est un document d'analyse, les quantités estimées n'ont aucune valeur contractuelle

Discordance constatée dans l'offre d'un soumissionnaire

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat, entre les prix des prestations qui figurent dans le BPU et ceux qui figurent dans l'Acte d'Engagement, les indications portées dans l'AE prévaudront et le BPU sera rectifié en conséquence.

Il est cependant formellement spécifié, que les erreurs et omissions relevées dans le BPU postérieurement à la date limite fixée pour le dépôt des offres ne pourront en aucun cas conduire à une modification du prix offert.

Dans le cas d'erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le BPU, le titulaire sera invité à rectifier son offre. S'il ne la confirme pas, son offre sera alors rejetée comme non-cohérente.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces erreurs pour les mettre en harmonie avec les prix correspondants.

Conditions d'envoi et de remise des plis

Modalités pratiques

Les formats des fichiers transmis dans le cadre de la consultation doivent être respectés lors des remises d'offres.

Les formats acceptés sont les suivants : xls, .docx, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Le candidat ou le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, notamment : .exe, .com, .scr
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts

	<p>Il est également conseillé aux candidats de s'identifier via une adresse accessible à plusieurs membres de la société afin d'éviter, de manquer la communication d'informations ou encore de dépasser des délais limites de réponse.</p> <p>Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.</p>
<p>Dépôt des plis</p>	<p>En application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis.</p> <p>Chaque pli est considéré comme une offre. Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il devra procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de candidature.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés. • Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté. <p>Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur « PLACE » https://www.marches-publics.gouv.fr. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultés sur le profil d'acheteur.</p> <p>La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.</p> <p>Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.</p> <p>L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.</p> <p>Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.</p> <p>En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.</p>
<p>Copie de sauvegarde</p>	<p>Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier, les candidats ont la possibilité de sécuriser leur réponse par une « copie de sauvegarde ». Elle peut être envoyée sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB, disquette, sauf DVD-ROM), ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat avant le jour et l'heure inscrits sur la page du présent règlement de consultation.</p> <p>Elle pourra être envoyée par lettre recommandée avec Avis de Réception ou remis en main propre contre récépissé au siège de l'UGEAM Ile de France à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">SIEGE Direction Patrimoine Marchés Assurances 4ème étage – Bureaux 420 ou 421 4 Place du Général de Gaulle 93100 MONTREUIL</p>
<p>Antivirus</p>	<p>Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.</p> <p>La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.</p>

Renseignements complémentaires	<p>Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite de réception des offres.</p> <p>Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation (hors téléchargements anonymes) au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de réception des offres.</p>
Modification du DCE	<p>Au plus tard 10 (dix) avant la date de remise des plis, le pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats doivent répondre sur la base de ce nouveau dossier. En cas de modifications trop importantes, la date limite de réception des offres sera modifiée.</p>

Contentieux

Conditions de recours	<p>Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.</p>
Tribunal compétent	<p>Les recours doivent être adressés à :</p> <p style="text-align: center;"><u>Tribunal judiciaire de Paris</u></p> <p style="text-align: center;">29-45 AVENUE DE LA PORTE DE CLICHY 75017 PARIS <u>+33 1 44 32 51 51</u> <u>accueil-paris@justice.fr</u> https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75</p>